

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes  
du Pays de Weppes

du 27 mai 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 27 mai deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de RADINGHEM-EN-WEPPEs, après convocation légale faite le 23 mai, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 24  
de présents : 20  
de votants : 22

**Etaient présents** : Mmes ACCART, BLONDEL, BOCHER, CANADA, DE VRIEZE, LEGRY, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, HOURIEZ, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, VANDRIESSCHE, WOLFCARIUS

**Absents** : Mmes ELOIRE, RICQUE

**Pouvoirs** : Mme SLEMBROUCK à M. DELEPAUL, M. WAYMEL à M. LECLERCQ

=====

**Affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport**

Monsieur le Président indique que le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT) a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CGD 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il convient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affiliation du SMIRT.

Cette décision sera adressée au CDG 59 avant le 31 juillet 2014.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'affiliation du SMIRT au CGD 59.



Fait aux jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président  
M. DELEPAUL